

Angers, le 22 août 2025

Direction de la santé publique et environnementale
Département : Santé Publique et Environnementale -
Maine-et-Loire

Affaire suivie par : Damien Le Goff
02 49 10 48 25
ars-dt49-spe@ars.sante.fr

La Directrice de la santé Publique et
Environnementale

à

Direction Départementale des Territoires de Maine
Loire
Service Eau Environnement et Biodiversité
Protection et Police de l'Eau

A l'attention de Johan DUPRET

Objet : Aménagement des cales de Loire et de la place Kléber à Saumur

Vous sollicitez l'avis de l'ARS dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement des cales de Loire et de la place Kléber à Saumur.

Concernant la protection de la ressource en eau, le projet se situe en aval des captages du Petit Puy, sur la commune de Saumur, destinés à la production d'eau potable. Le projet est donc sans incidence sur cet aspect.

Les autres aspects de ce projet d'aménagement n'appellent pas de remarques de nos services. A terme, le réaménagement de ce site en bord de Loire pour des usages telles que la promenade et diverses activités répond aux principes d'un urbanisme favorable à la santé.

En conclusion, l'Agence Régionale de Santé **émet un avis favorable**.

Le département « Santé Publique et Environnementale » de Maine et-Loire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

P/ la Directrice de la Santé Publique et
Environnementale et par délégation

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Damien LEGOFF